

Décision

Générale

colonial

Décision n° 444 10/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Bernard (Lucien), électricien à la è nouvelle Centrale, recruté en France par les soins du Ministère et débarqué à la Colonie le 6 février 1953, aura droit, à titre provisoire et jusqu'à signature de son contrat, à un salaire mensuel de 55.971 francs, charges de famille comprises et indemnité d'éloignement non comprise.